LE MONNAYAGE D'ANDUZE DANS TOUS SES ÉTATS !

Donner une conférence sur le monnayage d'Anduze à Anduze, c'est un peu « hérétique ». Surtout quand l'exposé est réalisé par un « Nordiste », un homme de la langue d'oïl. J'ai l'impression de rejouer une scène qui s'est déroulée il y a exactement sept siècles quand la sauvagerie des seigneurs du Nord, sous la conduite de Simon de Montfort, envahit le Languedoc pour en extirper le mal. Attention, ce soir, mes attentions sont beaucoup plus pacifiques et ce n'est pas en terrain conquis que je débarque, mais tout simplement, en curieux. Je ne voudrai pas terminer ce préambule sans indiquer que je ne suis nullement un spécialiste du Moyen Âge et encore moins de la monnaie médiévale. C'est le hasard qui m'a placé sur votre chemin en venant en mai dernier participer à la Bourse d'Anduze, à l'invitation du Club Numismatique Cévénol. Cette manifestation très réussie, nous a donné l'envie à tous de réitérer l'expérience ce soir autour de cette communication.

Nous avons longtemps chercher un titre pour cet exposé. J'en avais soumis trois à la sagacité des « sages » du club :

1) « *Les Bernardins : monnayage féodal du Languedoc* ».
2) « *Anduze et Sauve, deux lieux pour un atelier* ».
3) « *Les Bernardins d'Anduze : mythe et réalité* ».

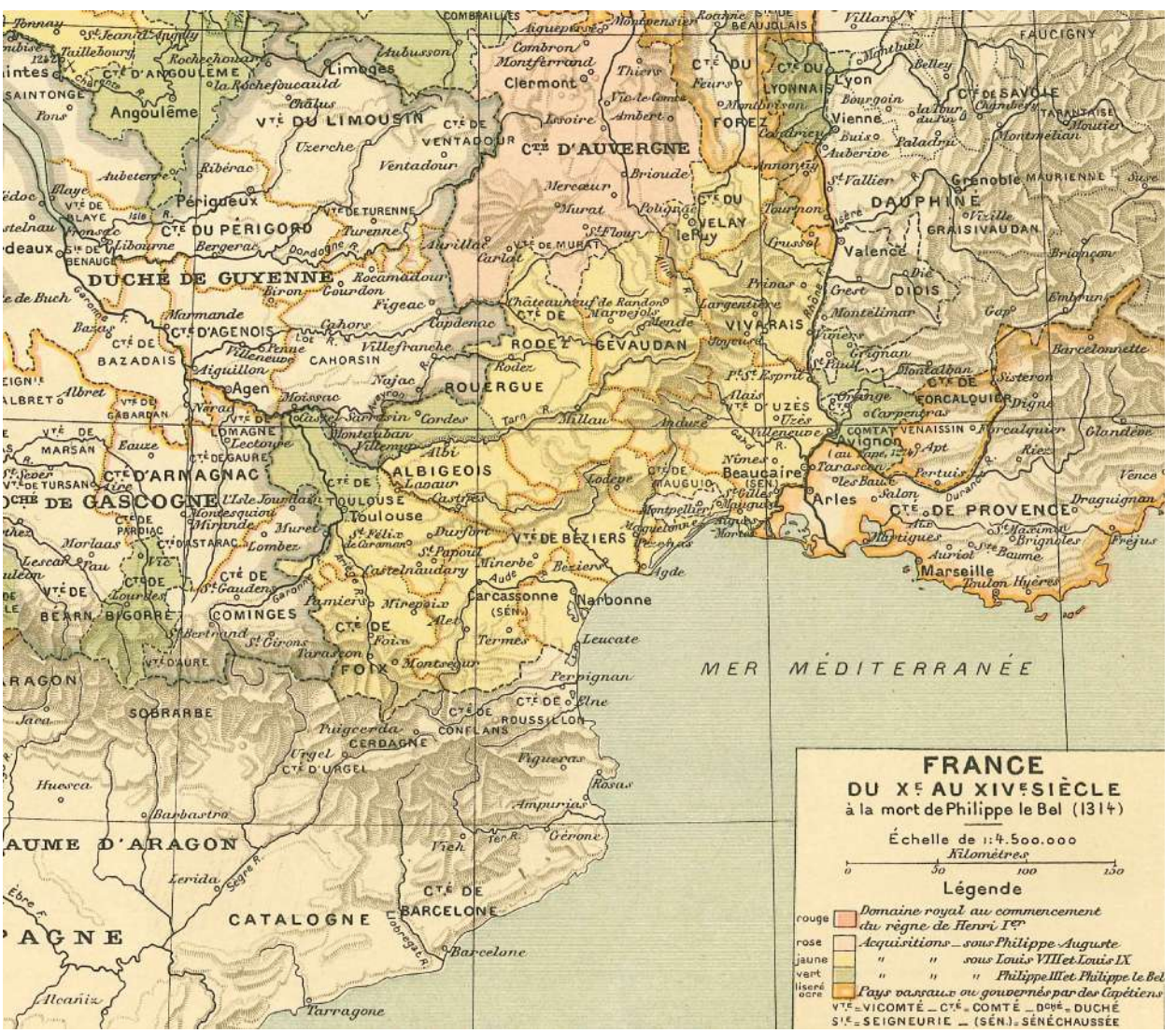

Vidal – Lablache, *atlas classique*, Paris 1904.

Nous allons essayer de traiter les trois aspects sous le titre qui a été finalement retenu : « *Le monnayage d'Anduze dans tous ses états* ! ». Mais essayer de traiter un tel sujet en soixante minutes devant un aéropage de spécialistes et de curieux venus pour savoir ce qu'il pourrait bien avoir à dire sur le sujet, « le Parisien », peut sembler une gageure, un pari impossible à tenir. Essayons de faire mentir la réalité et de voyager dans le temps pour découvrir ce qu'étaient ces fameux Bernardins.

Nous ne reviendrons pas en tant que tel sur l'histoire de cette période si riche en événements qui ont façonné le destin du Languedoc en le liant définitivement au Royaume de France. Mais nous serons obligés à plusieurs reprises de faire référence à l'Histoire. L'introduction et la circulation de ce monnayage ne peut pas se comprendre sans de nombreuses références à l'histoire locale et régionale.

La monnaie d'Anduze, plutôt la monnaie d'Anduze et Sauve, dont trois types sont connus, deux de deniers et un d'obole portent indistinctement le nom de Bernardins. Pour Marc Bompaire et Françoise Dumas, c'est le nom de la monnaie d'Anduze au XII^{e} – XIII^{e} siècle.(1) Dans le dictionnaire de numismatique médiévale occidentale, Jean Belaubre nous signale que le « Bernardin » est le nom des deniers des seigneurs d'Anduze et Sauve. (2) Le dictionnaire de Numismatique sous la direction de Michel Amandry indique que : « Les Seigneurs d'Anduse et Sauve, nommés Bernards (1145-1248) monnayèrent des deniers et oboles à leur initiale B dans le champ, les bernardins, fabriqués dans leur atelier de Sommières qu'ils cédèrent au roi de France en 1248 ».(3)

Il nous faut remonter beaucoup plus loin si nous voulons essayer de démêler les différents éléments. Dans l'ouvrage posthume de Piere-Ancher Tobiésen Duby, publié à Paris en 1790, l'auteur signalait que : « Je ne connois que trois pièces des seigneurs d'Anduze ; elles sont fort rares » (4)

J.-A. Blanchet après M. de Barthélémy dans son nouveau manuel de Numismatique de Moyen Âge et Moderne, publié en 1890, indiquait que : « les seigneuries d'Anduse et de Sauve appartinrent à la maison de Bermond du X^{e} au XII^{e} siècle. L'atelier des seigneurs d'Anduse était placé à Sommières. Lorsque Bernard fit sa soumission au roi de France, en 1236, une officine royale fut établie à Sommières (*V. doc. N° 11*). . Le monnayage se compose de deniers et oboles portant ANDUSIENSIS et DE ANDUSIA R/ SALVIENSIS ou DE SALVE. Les types sont un grand B et une croix ancrée ».(5)
Faustin de Poey d'Avant signalait que « le type de la monnaie d'Anduze est une croix ancrée ou nêlée d'un côté, et de l'autre un B placé dans le champ. Cette lettre doit être l'initiale du nom de Bernard ou de Bermond » (6)

Émile Caron dans un article publié en 1889 consacré au monnayage de Roquefeuil, (7) nous apporte des précisions très importantes pour la datation du monnayage d'Anduse et Sauve, Adélaïde de Roquefeuil épouse Bertrand d'Anduze, frère de Bernard d'Anduze (1145-1164). Bertrand meurt en 1164 sous le froc. Son fils Raymond d'Anduze (1164-1226) lui succède en 1169 et prend le nom de Roquefeuil. Il ne peut avoir commencé à battre monnaie avant cette date. La fille de Raymond de Roquefeuil et de Dauphine de Turenne, Isabeau de Roquefeuil épousa en 1227, Hugues IV, comte de Rodez (1127-1274).

Nous avons deux types et trois monnaies pour la seigneurie de Roquefeuil, un denier et une rarissime obole.

1572

N° 1 Denier
A/ + ROCAFOLIEN'. Grande R dans le champ accostée de deux besants ; double grènetis perlé circulaire.
R/ + LEX PRIMA M'. Croix ancrée
Duby, p. , pl. CVIII, n° 1 - PA.,p. 298, n° 3856 pl. LXXXVI, n° 7 - B., p. 94, . n° 760 (Ce denier n'est connu qu'à quelques exemplaires) - De Mey, p. 35, n° E2 - SCMF – p. 240-241, n° 4019 – D., p. 395 1571 (dessin) - (4 exemplaires recensés) :
(0,87 g et 0,70 g, 0,87 g , Société archéologique de Montpellier, Journées Numismatiques 1974, Montpellier,, 1974, p. 168-169 – Cabinet des médailles de la BnF, n° 1751b (exemplaire de la collection Meyer, 1902, n° 1709, 335 francs or, le prix le plus élevé pour une monnaie féodale française). D'après Marc Bompaire, pour quatre exemplaires, nous avons deux coins de droit et trois de revers).

N° 1 bis Denier
A/ + ROCAFOLIEN (sans croissant après la légende). Grande R dans le champ accostée de deux besants ; double grènetis perlé circulaire.
R/ + LEX PRIMA M'. Croix ancrée
PA.,p. 298, n° 3857 pl. LXXXVI, n° 8- B., - De Mey, - SCMF – – D., -

N° 2 Obole
A/ + ROCAFOLIEN'. Grande R dans le champ accostée de deux besants ; double grènetis perlé circulaire.
R/ + LEX PRIMA M'. Croix ancrée
Duby, p. , pl. CVIII, n° 1 – PA., p. 297, n° 3858 « non retrouvée en nature » - B., p. 94,. n° 759 (3f.) - De Mey, p. 35, n° E3 - SCMF – D., p. 395, n° 1572 (photo) exemplaire provenant d'un catalogue de la Maison Platt, novembre 1988, n° 853 - (1 exemplaire recensé)

Ces deux types de monnaies étaient déjà connus de Tobiésen Duby en 1790 (denier et obole, mais l'obole n'était pas retrouvée) et deux exemplaires du denier de Raymond de Roquefeuil faisaient partie de la collection Ricard à Montpellier signalé par Faustin Poey d'Avant (PA. 3857 et 3858).

Faustin Poey d'Avant, op. cit., p. 298 signale que « lors de mon voyage dans le midi de la France, j'ai été assez heureux pour rencontrer dans une collection deux deniers variés de coin. Leur aspect est tout à fait favorable à l'opinion de Duby. Leur style est complètement identique à celui des monnaies d'Anduse. Leur type diffère aussi fort peu. D'ailleurs c'est parmi des monnaies d'Anduse que ces deux précieuses pièces ont été trouvées ».
Pour revenir à Émile Caron, il dresse un état précis de la question qui mérite d'être cité : « Ce fut Raymond d'Anduse qui, ayant recueilli la seigneurie de Roquefeuil dans la succession de sa mère, frappa des deniers et des oboles avec les légendes ROCAFOLIEN. Il les frappa de même style que les autres seigneurs de sa maison, copropriétaires des châteaux d'Anduse, de Sauves et de Sommières, - toutes des seigneuries étaient tenues en pariage, Anduse par quart, Sommières par moitié et une des moitiés subdivisées, *Histoire du Languedoc*, t. III, p. 342 et preuves, 472 – frappaient à Sommières les monnaies d'Anduse et de Sauves, avec la même croix ancrée, avec la lettre R dans le champ, simulant le B du monnayage d'Anduse ».[(8)]

Si nous reprenons les hypothèses d'Émile Caron : « Raymond succéda à son père un peu avant 1164. Le monnayage à la légende de Roquefeuil et à la lettre R ne peut être antérieur à son mariage (1169), qui lui assura la possession de Roquefeuil. Il ne peut être postérieur à 1239, époque à laquelle la seigneurie entra dans la maison de Rodez. Ce monnayage est du reste intimement lié à celui d'Anduze, qui finit en 1226, selon de M. de Barthélémy ; en 1236, selon Poey d'Avant ; en 1243, selon Duby.
Si donc le monnayage d'Anduse fut supprimée en 1226 et remplacé par l'atelier royal, notre monnaie ne pourrait être postérieure à cette date. Mais Pierre Bermond, seigneur d'Anduse, ne fit, en 1226, qu'hommage lige au roi. Il n'en prit pas moins les armes en 1228 pour soutenir le comte de Toulouse, son cousin. Ses châteaux d'Anduse, de Sauves, d'Alais et de Sommières furent confisqués à une époque dont je n'ai pas retrouvé la date précise, et ce fut en avril 1243 qu'il les céda au roi contre une rente de 600 livres et quelques terres. Ils furent définitivement réunis à la couronne. Le monnayage qui nous occupe est donc circonscrit entre 1169 et 1239 où toute date établissant la confiscation royale. L'atelier des seigneurs d'Anduse était situé à Sommières. Il frappait en même temps les monnaies à la légende ROCAFOLIEN et celles aux légendes SALVIENSIS et ANDVSIENSIS. Nous en avons la preuve dans un document, en date de 1265, tiré des Olim et publié par M. de Barthélémy (Blanchet) ». (9)

11 Anduse. - *Atelier royal de Sommières*. 1265
« Accedens ad dominum regem Petrus de Cruso, miles, petebat a domino rege sibi deliberari et reddi quandam porcionem in monetam quam dominuq rex facit apud Sornidrium, in senescallia Bellicadri, cum ipse habeat jus habendi dictam percionem in dicta moneta ex concessione Bernardi de Andusia, quondam domini dicti loci, cujus dominus rex est successor, sicur dicebat, et ad hoc cartam ipsius Bernardi de Andusia prentedebat,dicens quod, proter hoc, Albergam duorum militum domino regi debebat. In contrarium dicebatur pro rege, quod non debeat idem Petrus super hoc audiri, quia cum publice fuisset clamatum, per terram, quod quilibet nominaret foedum quod tenebat a rege , vel illud esset commissum, iste Petrus foedum istius Alberge duorum militum non nominavit, nec illud solvit, propter quod petendo porcionem predictam non debet audiri. Ad hoc respondit idem Petrus quod hoc non nocebat eidem, cum eadem Alberga secundum consuetudinem terre, pedita non fuerit ab eo, nec ipse eciam sciebat, non est diu quod ad ipsam Albergam teneretur, cum carta predicti Bernardi de Andusia super hoc confecta in manu alterius esset, et de novo ad manum suam devenerit, ut dicebat.. Preterea dicebatur pro rege quod non decebat audiri super hoc idme. Petrus, cum dominus rex tanquam principalis dominus, non tanquam successor ipsiusBernardi faciat ibi monetam suam Turonensem cursualem per totum regnum, et non monetam Remundinorum et Bernardinorum que erat moneta ipsius Bernardi et habebat cursum suum tantummodo et terram suam in qua concessa eract dicta percio dicto Petro. Idem vero Petrus instander petebat sibi teneri cartam suam vel jus. Tandem inspecta carta ipsius Petri, et hinc inde propositis plenius intellectis, judicatum fuit quod idem Petrus non erat super hoc audiendus. » (Olim, Éd. BeugnotI, p. 602) (10)

Tobiésen Duby s'était déjà livré à une interprétation de ce texte fondamental pour le monnayage d'Anduze (11) mais d'après Émile Caron l'a mal compris : « Ce document était connu de Duby qui l'analyse, mais en a tiré des conséquences inexactes. Un atelier royal avait été ouvert à Sommières, aux lieu et place de l'atelier féodal. Pierre de Crouze, chevalier, prétendait tenir de Bernard d'Anduse un droit dans le monnayage de l'atelier de Sommières ; il le revendiquait sur les produits de l'atelier royal. Le roi répondait avec juste raison qu'il y faisait frapper des deniers tournois ayant cours dans tout le royaume et non monetam Remundinorum et Bernardinorum, qui était la monnaie de Bernard et n'avait cours que sur sa terre. Les deniers Remundins sont ceux à la lettre R et à la légende ROCAFOLIEN ; les deniers Bernardins sont ceux à la lettre B et aux légendes ANDVSIENSIS ou de ANDVSIA ».(12)

Nous devons maintenant nous poser la question de savoir les dates extrêmes du monnayage d'Anduze et Sauve et où se trouvait l'atelier qui frappait monnaie.

Le premier Bernard (910-955) seigneur d'Anduze est connu au X^{e} siècle. Il eut quatre fils dont un fut évêque du Puy (Frédol), l'autre de Nîmes (Gérard). Les deux autres furent respectivement seigneurs d'Anduze et de Sauve.

Anduze et Sauve appartenaient à la famille de Bermond entre le X^{e} et le XIII^{e} siècle. La maison d'Anduze se divisa au XI^{e} siècle, en deux branches, dont l'une porta le nom d'Anduze et l'autre celui de Sauve. Dès le XII^{e} siècle, la maison d'Anduze est l'une des familles les plus puissantes du Languedoc. Elle est alliée par mariage aux grandes familles de la région à commencer par les comtes de Toulouse.

À diverses époques, ses représentants ont possédé ou ont été suzerains notamment des lieux suivants :
Alès, Anduze, Aujac (château du Cheylard), Barre, le Causse Méjean, Florac, Gilhac-et-Bruzac (Château de Pierregourde), La Voulte, Largentière, Le Caylar, Lecques, Melgueil, Montpezat, Peyremale, Portes (château de Portes), Saint-Bonne-de-Saledrinque (château de Castellas), Sauve, Sceautres, Sommières, La Vallée Française, Vézénobres.

Au milieu du XII^{e} siècle, les seigneuries d'Anduze et de Sauve furent réunies par mariage probablement. Bernard d'Anduze l'ainé(1145-1165) épouse Ermengarde, vicomtesse de Narbonne (1143-1192). Alphonse Jourdain, comte de Toulouse (1112-1148) avait été le tuteur de la jeune vicomtesse (11134-1143), tandis que Bertrand, le frère de Bernard II épousait Adélaïde de Roquefeuil. Après la mort de Bertrand en 1169, son fils Raymond lui succéda.

L'apogée de la maison d'Anduze se situe dans la seconde moitié du XII^{e} siècle avec Bernard VII ou son fils Pierre-Bermond VI qui portaient les titres de :

Prince et Satrape de Sauve, Marquis d'Anduze, Baron d'Hierlé, Seigneur de Lèques, Saint-Bonnet, Montpezat, Madières, Pouzin et de Largentière, Coseigneur d'Alais et de Sommières.

Le monnayage d'Anduze débute à quel moment ? La tradition établie depuis Duby et confirmé par tous les auteurs depuis, place le début de la fabrication des espèces vers 1150-1160 Bernard l'Aîné.

Il est attesté aujourd'hui que le premier type est celui à la croix nêlée ou cercelée. Le fait que les deniers à la croix ancrée se rencontrent aussi pour Roquefeuil ainsi que d'autres ateliers sans oublier la deuxième grande émission d'Anduze et de Sauve. À l'intérieur de ce deuxième type, nous semblons avoir deux émissions, la seconde caractérisée par l'adjonction d'un petit besant ovoïde au premier canton. Mais aucune analyse pertinente ne permet de connaître la succession des émissions. Le petit nombre d'exemplaires dans les trésors et la datation relative ne permet pas de confirmer une chronologie absolue.

Pendant longtemps, les deux types différents ont été donnés tous les deux à Bernard l'Aîné (1145-1164). Il est incompréhensible que deux types complètement différents puissent coexister. Nous avons déjà remarqué que le type à la croix nêlée est exceptionnel dans le monnayage féodal. Le type de croix de revers semble se rapprocher du type aragonais. Les légendes DE ANDVSIA et DE SALVE sont à rapprocher des mentions que l'on rencontre dans les textes entre 1102 (cartulaire de Psalmody) et 1198 (cartulaire de Franquevaux). Le premier type du monnayage d'Anduze et Sauve est donc antérieur au début du XIII^{e} siècle.

Pour l'apparition du deuxième type, nous pouvons avoir un jalon fourni par comparaison avec le monnayage de Roquefeuil de Raymond 169-1226) qui pourrait faire son apparition au début du XIII[e] siècle.

Le monnayage d'Anduze et Sauve semble prendre fin entre 1226 et 1248, terminus post quem. En 1226, Bernard fit hommage lige au roi de France et abandonna le parti de Raymond VII, comte de Toulouse (1227-1249), son cousin. Il reprend les armes deux ans plus tard avant de se soumettre complètement en 1236 après la confiscation royale. Le monnayage peut cesser en 1243 à sa mort ou, enfin en 1248, quand les héritiers vendirent leur droit monétaire au roi. En 1254, le Bernardin appartient déjà au passé puisqu'il est évalué en denier tournois avec le cours défavorable de deux Bernardins pour un Tournois. La date butoir de 1265 avec le texte monétaire d'Anduze marque la fin des Bernardins. Le nom de la monnaie n'est même pas évoqué dans l'Ordonnance des Barons de 1315. À cette date, le Bernardin ne joue plus aucun rôle monétaire et a même disparu de la circulation monétaire.

DESCRIPTION DES MONNAIES D'ANDUZE ET SAUVE

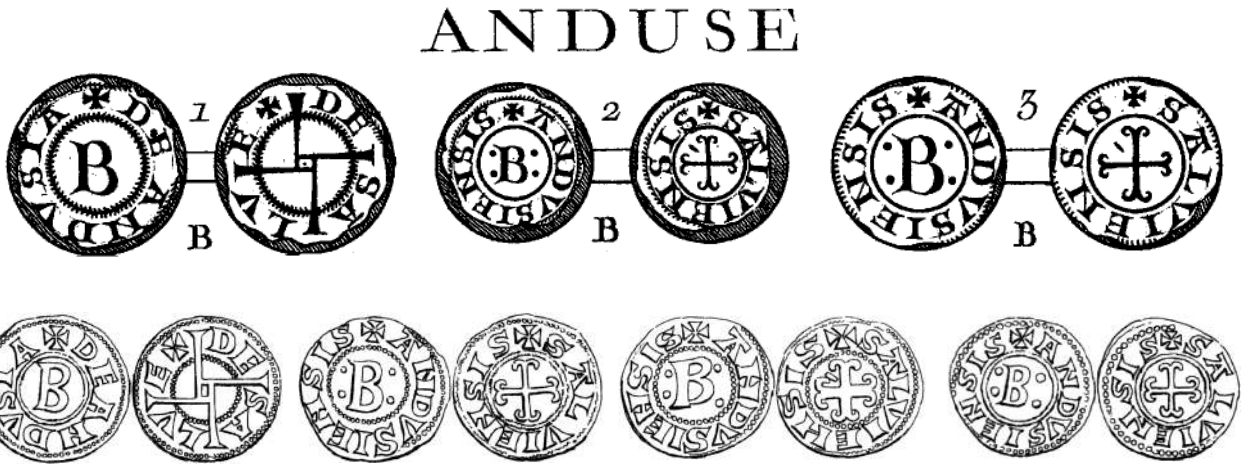

N° 1 N° 2 N° 3 N° 4

N°1 - Denier,
A/ + DE ANDVSIA (d'Anduse). Grand B ; double grènetis perlé circulaire**.**
R/ + - DE-SA-LV-E (de Sauve). Croix cercelée ou nêlée (croix aux bras décalés, avec rectangle en cœur) coupant la légende ; double grènetis perlé circulaire.
Duby, p. 106, pl. CVIII, n° 1 - PA.,p. 297, n° 3855 pl. LXXXVI, n° 6 - B., p. 94, n° 759 (3f.) - De Mey, p. 35, n° E1 - SCMF – p. 240-241, n° 4013 – D., p. 394, n° 1570 (dessin) (BnF, poids 0,87g, 0,82 g, 0,74 g, 073 g).
cgb.fr, MONNAIES VII, ,° 734 (0,68 g, 17 mm, 6h) ; MONNAIES XXII, n° 325 (0,76 g, 17 mm, 9h) ; MONNAIES XXIV, n° 795 (0,74 g, 16 mm, 7 h) ; MONNAIES 35, n° 376, (0,71 g, 17 mm, 11h) = MONNAIES 42, n° 500.

N° 2 - (Denier)
A/ + ANDVSIENSIS. Grand B accosté de quatre besants ; double grènetis circulaire.
R/ + SALVIENSIS. Croix ancrée ; double grènetis circulaire.
Duby – PA., p. 297, n° 3852, pl. LXXXVI, n° 3 -B. - De Mey, p. 36, n° E4 - SCMF.-. - D., p. 394, n° 1568 (dessin) (BnF., poids 0,87 g, 0,82 g, 0,74 g, 0,72 g).

N° 3 Denier
A/ + ANDVSIENSIS (d'Anduse). Grand B accosté de quatre besants ; double grènetis circulaire.
R/ + SALVIENSIS (de Sauve). Croix ancrée, cantonnée au premier canton d'un besant ovoïde ; double grènetis circulaire.
Duby, p. 106, pl. CVIII, n° 3 - PA., p. 297 n° 3853, pl. LXXXVI, n° 4 - B., p; 93-94, n° 757 (3f.) dessin – De Mey, p. 36, n° E6 SCMF., p. 240-241, n° 4014 - D., p. 394, n° 1568 (BnF., poids 1,07 g, 0,88 g, 0,84 g. et 0,81 g) (poids moyen de 36 exemplaires de la Société archéologique de Montpellier, poids moyen 0,80 g.)
cgb.fr, MONNAIES IV, n° 736, (0,75 g, 17 mm, 3h) ; MONNAIES V, n° 758 (0,89 g, 18 mm, 9h) ; MONNAIES VII, n° 733, (0,95 g, 18 mm, 6h) ; MONNAIES XVI, n° 722 (0,83 g, 18,5 mm, 3h) ; MONNAIES XVIII, n° 977 (0,86, 17,5 mm, 7h) ; MONNAIES XXII, n° 323, (0,83 g, 17,5 mm, 9h) ; MONNAIES XXVIII, n° 1296, (0,91 g, 18 mm, 1h) ; MONNAIES 31, n° 1580, (0,74 g, 18 mm, 9h) ; MONNAIES 35, n° 376, (0,87 g, 18,5 mm, 8 h) ; MONNAIES 39, n° 574, (0,79 g, 18,5 mm, 12h)

N° 4 - Obole
A/ + ANDVSIENSIS (d'Anduze). Grand B accosté de quatre besants ; double grènetis circulaire.
R/ + SALVIENSIS (de Sauve). Croix ancrée, ; double grènetis circulaire.
Duby,p. 106, pl. CVIII, n° 2 – PA. p. 297, n° 3854, pl. LXXXVI, n° 5– B. p 94, n° 758 - De Mey, p. 36, n° E5 - SCMF.- D., p. 394, n° 1569 -.(poids moyen de 6 exemplaires de la Société archéologique de Montpellier, poids moyen 0,40 g.)

N° 5 - Obole
A/ + ANDVSIENSIS (d'Anduze). Grand B accosté de quatre besants ; double grènetis circulaire.
R/ + SALVIENSIS (de Sauve). Croix ancrée, cantonnée au premier canton d'un besant ovoïde ; double grènetis circulaire.
Duby, - PA. – B. - De Mey - SCMF.- D.-.(BnF., poids 0,51 g, 0,44 g), 0,38 g exemplaire PA., 3854 - (11 exemplaires de la Société archéologique de Montpellier).
cgb.fr, MONNAIES XXII, n° 324 (0,37 g, 14 mm, 9 h).

Faustin Poey d'Avant, *op. cit,* p. 297 nous signale après la description de l'obole que : « on trouve de ces monnaies ayant un signe ovoïde, qui sans nul doute est la marque d'émissions nouvelles. Quelquefois ce signe est incliné de gauche à droite (Duby, pl. CXVIII, n° 2 et 3 ; Poey d'Avant, n° 1120 et 1121, et pl. 16, n° 8) ; plus rarement il est incliné de droite à gauche (Ibid., n° 1123) ».
Sur tous les exemplaires que nous avons rencontrés, ils possèdent tous ce petit besant « ovoïde » au premier canton.

Nous remarquons immédiatement que nous n'avons pas d'obole attachée au premier type. Cette absence peut s'expliquer par la rareté relative du type. Il se peut que comme pour le monnayage de Roquefeuil, l'obole n'ait pas encore été retrouvée. La structure du second type nous montre clairement que nous aurions affaire à deux émissions, caractérisées et différenciées par le petit besant qui est placé au premier canton de la croix du revers.

Au droit, le B est l'initiale d'un Bernard et a ainsi pu donner son surnom de Bernardin à la monnaie. L'utilisation de la croix cercelée ou nêlée pour le premier type est extrêmement rare en numismatique. Pendant longtemps, on a attribué à différents « Bernard », les deux types de monnaies : Bernard II l'Aîné pour le denier à la croix ancrée et à Bernard III qui s'était soumis à Louis IX en 1236, mort en 1243, le denier à la croix nêlée avant que ses héritiers ne vendissent les droits monétaires en 1248.

Au niveau de cgb.fr, nous avons proposé quinze exemplaires entre 1998 et 2010 avec seulement quatre deniers du premier type avec les croisettes initiales pointées en cœur (PA. 3855), dix deniers du deuxième type (PA. 3853) avec la variété du petit besant ovoïde dans le premier canton et une seule obole du même type (PA. 3854 var.). Au niveau des prix pour le denier du premier type, ils varient entre 100 et 200 euros suivant la vente et l'état de conservation pour quatre exemplaires. Pour le second type avec dix exemplaires, les prix varient entre 85 et 250 euros. Tandis que l'unique obole du type 2 s'est vendue à 333 euros.

Au niveau des poids (masses), nous avons pour le premier type (N° 1) une étendue pondérale comprise entre 0,68 g et 0,87 g pour huit exemplaires avec un poids moyen de 0,76 g. Les diamètres varient entre 16 et 17 mm pour quatre exemplaires et les coins ne semblent pas ajustés. Pour la première émission du deuxième type (N°2), nous avons des poids compris entre 0,72 g et 0,87 g pour quatre exemplaires, soit un poids moyen de 0,79 g. Nous n'avons pas proposé d'exemplaires à la vente pour ce type. Pour la deuxième émission du deuxième type du denier (N° 3), nous avons une étendue pondérale comprise entre 0,79 g et 1,07 g pour quatorze exemplaires, soit un poids moyen de 0,93 g, soit treize centigrammes plus lourd que la moyenne des 36 poids de la Société Archéologique de Montpellier. Les diamètres varient entre 16 mm et 18,5 mm, mais la moyenne s'établit à 17,5 mm pour dix exemplaires tandis que l'axe des coins semble s'établir à 9 heures pour la moitié des exemplaires. Pour la première obole du premier type (N° 4) nous avons un poids moyen de 0,40 g pour six exemplaires de la Société archéologique de Montpellier. Nous n'avons pas eu d'exemplaire de ce type. Pour la deuxième émission de l'obole avec le besant ovoïde (N° 5) nous avons un poids moyen de 0,42 g pour quatre exemplaires, mais le diamètre de 14 mm du seul exemplaire que nous avons proposé ne permet pas de tirer de conclusion, pas plus que l'orientation des coins à 9 heures de cette obole qui correspond aussi, par hasard à la majorité des deniers de l'émission correspondante.

Nous avons une seule analyse métallique pour un denier de la Bibliothèque nationale de France (BnF. 1699 ; poids 1,05 g ; titre 29,2% d'argent ou 3 deniers 16 grains Argent le Roi). Ce denier ne présente pas de besant ovoïde au premier canton du deuxième type + SALVIENSIS). Ce bernardin est une pièce forte presque comparable au melgorien ou au tournois. Il n'est pas compatible avec l'assertion de 1254 ou le bernardin est évalué à la moitié du denier tournois. Avec ce poids et ce titre, on est plus proche avec un rendement de 65 sous pour un marc d'argent de la valeur du premier raimondin en 1180. (d'après les données inédites fournies par Marc Bompaire).

D'où venait le métal qui servit à frapper les Bernardins ? Les mines métallifères dans les Cévennes sont nombreuses. Les plus connues sont celles de Largentière et d'Hierlé. Cependant, ce n'est pas l'exploitation des mines qui a permis la mise en fabrication du monnayage.

Aujourd'hui, l'emplacement de l''atelier à Sommières ne semble plus devoir être remise en question. La fabrication à Anduze doit être définitivement abandonnée.

LES TROUVAILLES ET LA CIRCULATION MONÉTAIRE

Les trésors contenant des monnaies d'Anduze et Sauve sont peu nombreux. Jean Duplessy a dressé une carte des trouvailles, débutée il y a vingt-cinq ans. Dans le premier volume, publié en 1985, nous n'avons qu'un seul trésor, celui de Rochegude (arr. Alès, c. Barjac) découvert en 1841-1842 qui contenait plus de 5.000 monnaies (5 kg) et qui aurait été enfoui entre 1209 et 1220. Il contenait des deniers et des oboles d'Anduze du deuxième type (PA. 86/5) (+ ANDVSIENSIS) dont un exemplaire avait été surfrappé en denier d'Orange. Ce trésor donne un terminus pour les émissions d'Anduze qui seraient datées au plus tard des années 1190 (TMF I, p. 108, n° 279).
Une partie du trésor est conservée au Musée Calvet d'Avignon.

Pour le deuxième volume, nous avons plusieurs trésors. Le trésor d'Espaly Saint-Marcel (arr. Et c. Le Puy), découvert en 1838, contenait 800 monnaies d'argent, enfouissement vers 1241-1245. Le trésor contenait quelques deniers (PA 86/3) (TMF. II, p. 65-66, n° 132).

Le second trésor fut découvert en 1880 à Saint-Jean-la-Vestre dans le département de la Loire (arr. Montbrisson, c. Noirétable). Il contenait 1548 monnaies d'argent dont 24 deniers d'Anduze et Sauve (PA. 3855, + DE ANDVSIA). Le trésor serait enfoui vers 1223-1245 (TMF. II, p. 133, n° 329).

Le trésor de Saint-Paulet-de-Caisson, trouvé dans le Gard en 1965, composé seulement 36 monnaies d'argent. Le trésor aurait été enfoui entre 1223 et 1245 et contenait un denier d'Anduze et Sauve (PA. 86/6) (TMF. II, p. 141, n° 347).

Il faut rajouter à cet ensemble le trésor de Lutry en Suisse dans le canton de Vaud, découvert en 1846 et qui contenait entre 1000 et 1200 monnaies qui aurait été enfoui vers 1240 et qui contenait 5 deniers d'Anduze et Sauve du premier type (PA 3855, pl. 86/6) (M. Bompaire, op.cit., p. 19).

Nous pouvons rajouter deux trouvailles isolées : une à Saint-Guilhem-le-Désert (Hérault) au château de Verdun parmi dix monnaies, une obole d'Anduze et Sauve (PA. 3854) ; un denier d'Anduze et Sauve (PA. 3855, pl. 86/6) parmi 65 pièces à Peyrepertuse dans l'Aude.

Malheureusement, les données des trésors ne permettent pas d'établir une chronologie précise. Au contraire, la présence de plusieurs deniers à la croix nêlée dans des dépôts enfouis entre 1223 et 1245 semblerait confirmer la vieille hypothèse des deniers à la croix ancrée comme les plus anciens. À l'examen, les deniers à la croix nêlée sont souvent plus légers et leur aspect est souvent moins bon que les deniers à la croix ancrée.

Aujourd'hui, la chronologie des émissions de l'atelier monétaire d'Anduze semble se restreindre. Très large encore au XIX^{e} siècle sur plus d'un siècle, les émissions de l'atelier de Sommières pourraient bien trouver leur place dans une chronologie très étroite au tournant du XIII^{e} siècle en plein marasme, au moment où la croisade des Albigeois se met en place. Le monnayage des Bernardins, aligné sur les Raimondins serait alors une sorte de reconnaissance et d'étroite alliance familiale et politique au moment où le Languedoc est en grand danger. Une chronologie aujourd'hui comprise entre 1190 et 1226 semble la plus probable. Cette chronologie pourrait encore s'affiner à la lumière de nouvelles découvertes.

Il reste encore un travail considérable à réaliser sur le monnayage d'Anduze et Sauve. La conférence de ce soir ne constituant qu'une mise en bouche avant la réalisation d'une monographie plus aboutie sur le monnayage où Histoire et Numismatique permettront de découvrir de nouveaux aspects d'un monnayage qui semble attachant. L'Enquête ne fait que commencer !

Laurent Schmitt
schmitt@cgb.fr

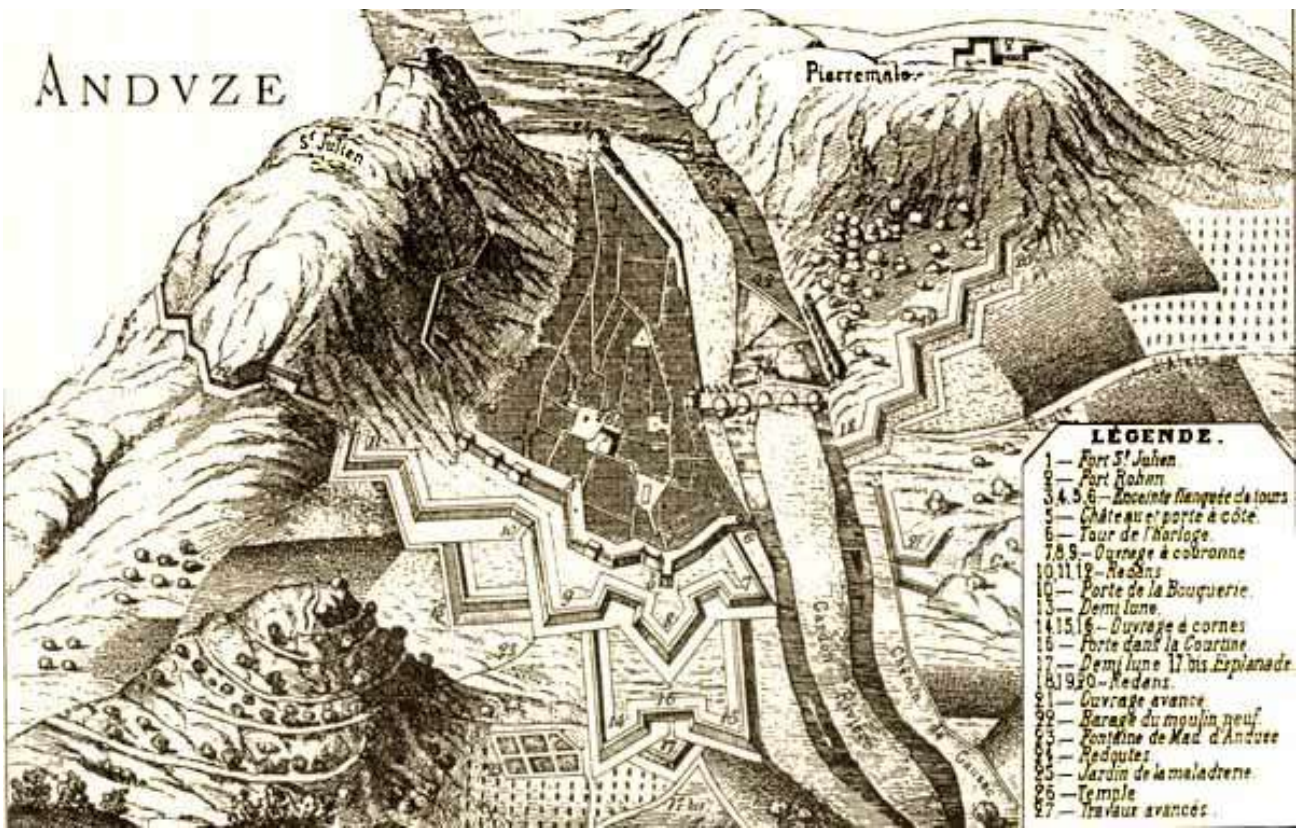

NOTES

(1) M.BOMPAIRE, F. DUMAS, *Numismatique médiévale*, L'atelier du Médiéviste 7, Paris, 2000, op. cit., p. 557 (annexe C – nom de monnaies diverses).
(2) J. BELAUBRE, *Dictionnaire de Numismatique médiévale occidentale*, Paris, 1996, op. cit., p. 16.
(3) M. AMANDRY et alii, *Dictionnaire de Numismatique*, Paris 2ed. 2009, op. cit.., p. 320 (notice rédigée par Christophe Vellet);
(4) P.-A. TOBIÉSEN DUBY, *Traité des monnoies des Barons*, Paris, (MDCCXC) 1790, op. cit., p. 106.
(5) A.-J. BLANCHET, *Nouveau manuel de Numismatique du Moyen Âge et Moderne*, Manuel Roret, Paris, 1890, op. cit., p. 331 et documents, n° 11, p. 501-502.
(6) F. POEY D'AVANT, *Monnaies féodales de France***,** t. II,,Paris, 1860, op. cit., p. 296.
(7) É CARON, Les monnaies de Roquefeuil, *Annuaire de la Société Numismatique*, 1889, p. 5-14.
(8) É CARON, Les monnaies de Roquefeuil, *Annuaire de la Société Numismatique*, 1889, op. cit.,p.11 et note 1.
(9) É CARON, Les monnaies de Roquefeuil, *Annuaire de la Société Numismatique*, 1889, op. cit.,p.11-12.
(10) A.-J. BLANCHET, *Nouveau manuel de Numismatique du Moyen Âge et Moderne*, Manuel Roret, Paris, 1890, op. cit., documents, n° 11, p. 501-502.
(11) P.-A. TOBIÉSEN DUBY, *Traité des monnoies des Barons*, Paris, (MDCCXC) 1790, op. cit., p. 106.
(12) É CARON, Les monnaies de Roquefeuil, *Annuaire de la Société Numismatique*, 1889, op. cit.,p.12.

BIBLIOGRAPHIE

A.-J. BLANCHET, ***Nouveau manuel de Numismatique du Moyen Âge et Moderne*****,** Manuel Roret, Paris, 1890, op. cit., p. 331 et documents, n° 11, p. 501-502.

A. BLANCHET, A. DIEUDONNÉ, ***Manuel de Numismatique Française, t. IV, Monnaies Féodales Françaises***, Paris, 1936

E. BOUDEAU, ***Catalogue général illustré de monnaies françaises provinciales,*** Boudeau II Féodales, Paris, 2002, réimpression de l'édition originale, Paris 1913,

J. BELAUBRE, ***Dictionnaire de Numismatique médiévale occidentale***, Paris, 1996

M. BOMPAIRE, Uzès, Lodève, Mende, tirés de la thèse non publiée, op. cit., p. 1-23

M.BOMPAIRE, F. DUMAS, ***Numismatique médiévale***, L'atelier du Médiéviste 7, Paris, 2000.

É. CARON, Les monnaies de Roquefeuil, *Annuaire de la Société Numismatique*, 1889, p. 5-14.

A. CHASTAND, ***Histoire d'Anduze, sa vie politique, religieuse sociale depuis l'occupation romaine***, Anduze, 1965

J.-R. DE MEY, ***Les monnaies du Languedoc et du Roussillon***, Wemmel, 1989

B. DOUTRES, Les monnaies des fouilles de Sainte-Marie de Peyrepertuse et de Saint-Barthélémy de Jonquerolles à Belesta (Aude), in *La Pallofe,* n° 34, 1992, p. 3-14.

J. DUPLESSY, ***Les trésors monétaires médiévaux et modernes découverts en France, t. I, 751-1223***, Paris 1985.

J. DUPLESSY, ***Les trésors monétaires médiévaux et modernes découverts en France, t. II, (1223-1385)***, Paris 1995.

J. DUPLESSY, ***Les monnaies françaises féodales,*** *t. I, Paris, 2004.*

J.-L. EYMERY, ***Le ramassis. Récits, nouvelles, anecdotes, légendes... Histoire autour d'Anduze***. Patrimoine – Histoire – Tradition. Saint-Hilaire-de-Brethmas, 2010.

A. GIRARD, Pont-Saint-Esprit et le Vivarais à travers le trésor monétaire de Valbonne, in *Revue du Vivarais*, t. XCI, 1987, p. 81-88, repris par J. Duplessy (TMF. 2 DY 347).

F. POEY D'AVANT, ***Monnaies féodales de France***, t. II, Poey d'Avant II, Paris 2002, réimpression de l'édition originale,Paris, 1860.

J. N. ROBERTS, ***The Silver Coins of Medieval France (476-1610)***, New York, 1996.

P.-A. TOBIÉSEN DUBY, ***Traité des monnoies des Barons***, Paris, (MDCCXC) 1790.

A.-L.-G. VIGUIER, ***Notice sur la ville d'Anduze et ses environs***, Nîmes, 1823.

ABRÉVIATIONS

B.	E. BOUDEAU, ***Catalogue général illustré de monnaies françaises provinciales***, Paris 1913.
D.	J. DUPLESSY**,** ***Les monnaies françaises féodales*****,** t. I, Paris, 2004.
Duby	P.-A. TOBIÉSEN DUBY, Traité des monnoies des Barons, Paris, (MDCCXC) 1790.
De Mey	J.-R. DE MEY, ***Les monnaies du Languedoc et du Roussillon***, Wemmel, 1989.
cgf.fr	Ventes sur offres, Comptoir Général Financier (MONNAIES IV – MONNAIES 42)
PA.	F. POEY D'AVANT, ***Monnaies féodales de France***, t. II, Paris, 1860.
SCMF.	J. N. ROBERTS, ***The Silver Coins of Medieval France (476-1610)***, New York, 1996.
TMF. 1	J. DUPLESSY, ***Les trésors monétaires médiévaux et modernes découverts en France, t. I, 751-1223***, Paris 1985
TMF. II	J. DUPLESSY, ***Les trésors monétaires médiévaux et modernes découverts en France, t. II, (1223-1385)***, Paris 1995.

Anduze
Porte des Cévennes

CLUB NUMISMATIQUE CÉVENOL

F.F.A.N.
FEDERATION
FRANÇAISE DES
ASSOCIATIONS
NVMISMATIQVES
la fédération c'est la défense des collectionneurs

cgb.fr
numismatique